



Direction territoriale  
Rhône Saône

Direction du  
Développement

Bureau  
Economie  
Transport et  
Prospective

Lyon le 11 juin 2018

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête  
Enquête publique «Projet INSPIRA»  
Mairie  
19 rue Avit Nicolas  
BP20318  
38 150 Salaise-sur-Sanne

**Objet :** Avis de VNF - enquête publique relative à l'aménagement de la zone industrialo portuaire de Salaise-sablons, dite zone INSPIRA

**Référence :** etp 18003

**Pj :** Schéma portuaire lyonnais et ses territoires d'influence

**Affaire suivie par** Rachid Bioud

Responsable bureau Economie Transport et Prospective rachid.bioud@vnf.fr 04 72 56 59 26

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Le projet d'aménagement de la zone industrielle et portuaire de Salaise-Sablons, dite INSPIRA est entré en phase d'enquête publique depuis le 30 avril.

En tant qu'acteur du développement du transport fluvial de fret et de la promotion de son réseau de plate-formes multimodales, la direction territoriale Rhône Saône de VNF a souhaité s'exprimer sur le projet INSPIRA dans le cadre de la procédure de consultation de l'enquête publique.

Le site industrialo portuaire INSPIRA situé sur les communes de Salaise-sur-Sanne et Sablon occupe une place stratégique à l'échelle du bassin Rhône-Saône pour les raisons suivantes :

- Salaise constitue un point nodal majeur sur l'axe Rhône Saône identifié parmi les 9 grands corridors multimodaux de fret à l'échelle européenne (Mer du Nord-Mer Méditerranée). Son accessibilité à moins d'une heure du sud de la métropole lyonnaise et ses très bonnes connexions multimodales (embranchements fer et fleuve, réseaux de pipelines et services multimodaux du Port public) en font un site à très fort potentiel de report modal qui répond parfaitement aux enjeux de transport européens.
- INSPIRA s'appuie sur une superficie foncière aménageable inégalable sur le couloir rhodanien ;
- C'est un territoire pourvoyeur de fret qui bénéficie d'une organisation logistique constituée en un point nodal de massification pour les flux amont de matières premières acheminés par voies ferroviaires et fluviales et demain pour les flux intermodaux de conteneurs et de caisses mobiles ;
- Les installations multimodales développées sur la zone industrialo-portuaire du port public et sur la zone d'implantations privatives d'industriels avec ses embranchements fluviaux (GDE, Delmonico Dorel, Rubis Stockage) et ferroviaires (GIE OSIRIS) contribuent à desservir ce territoire industriel de manière cohérente en limitant les transports routiers et ses effets négatifs externes. Sur la zone portuaire concédée à la

2 rue de la quarantaine – 69321 Lyon cedex 05  
T. +33 (0)4 72 56 59 00 F. +33 (0)0 72 56 59 01 www.vnf.fr

CNR, on notera que l'équilibre modal entre la route, le fer et la voie d'eau est parfaitement établi depuis plusieurs années (environ 30% par mode).

Le schéma portuaire lyonnais et ses territoires d'influence réalisé par VNF sous l'égide du préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes et approuvé en 2015 à travers un « protocole d'engagement » par l'ensemble des partenaires a placé le site de Salaise au cœur des grandes orientations à mettre en œuvre à l'horizon 2030 en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire sur ce périmètre.

Cette organisation portuaire d'ensemble vers laquelle il faudra tendre a ainsi fait l'objet d'un large consensus entre les 19 partenaires du schéma : l'Etat et VNF, la Compagnie Nationale du Rhône, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, les intercommunalités et les syndicats des schémas de cohérence territoriale ainsi que les chambres de commerce territoriales et régionale concernées, gestionnaires de ports.

Du fait des qualités intrinsèques du site et de son positionnement stratégique, la zone INSPIRA est ainsi amenée à développer des fonctions régionales en relais de celles du port de Lyon Edouard Herriot (situé en centre-ville) notamment sur la filière du combiné fluvial et ferroviaire (conteneurs, caisses mobiles).

Ainsi, les installations intermodales qui composent le projet INSPIRA auront pour vocation à servir en priorité les besoins logistiques des entreprises qui s'établiront sur les emprises foncières spécialement aménagées mais également les zones d'activité situées au sud et à l'est de la région lyonnaise. Les expertises économiques et logistiques réalisées « post » schéma portuaire ont par ailleurs confirmé la pertinence d'une solution logistique intermodale de création d'un terminal n°3 à Salaise (les 2 premiers étant situés sur le port de Lyon) à prévoir lorsque le seuil de trafics de 200 000 conteneurs sera atteint sur les installations lyonnaises.

L'aménagement proposé dans le dossier soumis à l'enquête publique s'inscrit donc pleinement dans les orientations du schéma portuaire lyonnais et ses territoires d'influence.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus sincères.

**Cécile Avezard**

Directrice territoriale Rhône-Saône

